

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 14 OCTOBRE 2025

Elus présents : Ronan PHILIPPE - Alain CRESCINI - Fanny ANDRÉ - Cyril VILLAT - Elisabeth SERVE - Jean-Luc KRIEGEL - Patricia FRENEA - Myriam NIVON.- - Philippe KOUOTZE - Karine DESGRAND - Laurent FINON - Patrick COMBE - Vincente BERTHOLAT.

Absents excusés : Stéphane PERRIER - Caroline FRAISSE - Nicole ARCHIER pouvoir à Ronan PHILIPPE - Isabelle CROZET pouvoir à Fanny ANDRÉ -Luc DAVID.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 août 2025 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

RH : JURY DE RECRUTEMENT DGS

Suite à l'offre d'emploi d'un DGS, une dizaine de candidatures ont été reçues. Trois candidatures ont été retenues pour un entretien en présence de Ronan PHILIPPE, Fanny ANDRE, Patrick COMBE . Deux entretiens sur trois ont été honorés (1 désistement)

La personne retenue n'est pas fonctionnaire mais contractuelle, elle prendra ses fonctions le 03 novembre 2025.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour la création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires de la catégorie A et le cas échéant, aux agents contractuels sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

Accord à l'unanimité.

Bibliothèque «Le Clos du lecteur» : convention de partenariat

Dans le cadre du *Mois du film documentaire* qui aura lieu entre le 1er et 30 novembre 2025, la Médiathèque Départementale de l'Ardèche organise la manifestation «Sur les sentiers du doc».

Un partenariat est établi entre *Ardèche images* et la *Médiathèque Départementale de l'Ardèche* pour faire circuler une sélection de films documentaires. Chaque projection est accompagnée, dans la mesure du possible, par le cinéaste ou par un membre de l'équipe du film.

Ardèche images est chargée des relations avec les cinéastes, leur rémunération et la coordination de leurs déplacements en concertation avec les bibliothèques participantes.

Ronan PHILIPPE présente la convention de partenariat entre Ardèche image et la commune de Peaugres (pour le compte de la bibliothèque municipale «Le Clos du lecteur», organisateur), dans laquelle, l'organisateur s'engage à verser à Ardèche images, sur présentation d'une facture, le montant forfaitaire de 150 € TTC pour couvrir les frais de déplacement et de gestion.

Accord à l'unanimité, pour signer la convention présentée.

Convention avec La Clé des Chats

L'association La Clé des Chats, reçue par Ronan PHILIPPE et Vincente BERTHOLAT, sollicite la commune pour participer au financement d'une campagne de stérilisation des chats, participation de l'association à hauteur de 10 € par chat et le reste à charge pour la commune.

Accord de principe des élus, pour un certain nombre de chats et pour une année seulement dans la perspective d'une reprise de ses missions par la SPA (échange en cours avec l'Agglo)

Attente de la convention (en cours d'élaboration)

VIDEO-PROTECTION

Réception du nouvel arrêté de la Préfecture portant sur l'installation de 24 caméras.

Alain CRESCINI rend compte de l'avancée de l'installation de la vidéo-protection, 10 sites au total, pour certains il est nécessaire d'ajouter un compteur électrique (demande auprès d'ENEDIS en cours)

OPERATION BRIOCHES

448 brioches ont été commandées, toutes ont été distribuées. La distribution s'est déroulée du mardi 7 au vendredi 10 octobre. La somme récoltée est de 3679 € 10, au profit de l'ADAPEI.

Merci aux donateurs et à tous les participants (associations, membres du CCAS, ...)

MOUSTIQUE TIGRE

En juin 2024, le Département de l'Ardèche a approuvé son plan départemental de lutte contre le moustique tigre. L'une des actions de ce plan est de proposer des formations théoriques et pratiques à des référents communaux. Les premières phases ont eu lieu en février et en juin.

Une nouvelle étape dans la formation avec l'aide méthodologique pour la rédaction d'un plan d'action communal aura lieu en octobre.

TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

Lancement du Transport A la Demande (TAD) semi-zonal dont les objectifs sont de desservir l'ensemble de l'agglomération (répartition en 4 zones), de garantir une heure d'arrivée ou de départ de la Gare routière et faciliter l'accès aux services publics.

Anticiper son déplacement en réservant par téléphone auprès de l'Agence Mobilité la veille du déplacement avant 15h00. Principe de correspondance avec le réseau urbain CoqueliGO autorisé dans la limite d'une heure (Tarif : 2€ par trajet).

Pour toutes demandes d'informations concernant ce service, merci de prendre contact directement avec l'Agence Mobilité - CoqueliGO au 04.75.69.39.96.

RAD PRIX DE L'EAU 2024

Monsieur Le Maire présente aux élus le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2024. Ce document a été approuvé par le Comité syndical en date du 24 septembre 2025. Rapport consultable à la mairie.

CIMETIERE

Cyril VILLAT et Alain CRESCINI font le point sur le travail en cours : 8 concessions ont été reprises par la commune, il en reste encore une trentaine, mise en place d'un ossuaire (devis en cours). Rencontre sur place prévue Jeudi 23 octobre pour établir un 2ème Procès Verbal (constat d'abandon des concessions pouvant être reprises)

DIVERS

► **Le Lion's Club** organise la marche des Tulipes à Savas, dimanche 19 octobre, au profit des maladies neurodégénératives et de la prévention du suicide.

► **Fibre optique** : de nombreux problèmes persistent. La Mairie centralise toutes les difficultés et les fait suivre à ADN.

► **FNACA** : AG aura lieu le 23 octobre 2025 à 14h30, démission du président actuel M. Henri PERRIER. Monsieur Guy VINDROLA présente sa candidature.

► **Congrès des Maires** (Paris) les 18,19 et 20 novembre : participation de Ronan PHILIPPE et Philippe KOUOTZE.

► Retour sur le **Temps Fort** : environ 2000 personnes se sont déplacées à Peaugres pour découvrir les spectacles proposés. Quelques personnes ne respectent pas les arrêtés de circulation et stationnement pris. Manque de WC publics.

► **L'Ardéchoise** : participation de Christian GOIN à la journée des bénévoles, la commune de Peaugres a obtenu le tableau d'honneur pour la décoration (prêtée par le Safari Parc) lors du passage de la course (prix : 450 €).

► Pour le centenaire du **Bleuet de France**, une collecte nationale sera organisée lors des cérémonies du 11 novembre.

